

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin

Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuñtsic-
Cartierville

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M. Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le 18 décembre 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE238781004

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles pour une somme maximale de 24 458 989 \$, taxes incluses. Autoriser un virement budgétaire de 273 940 \$ en 2024 en provenance de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service de la culture. Autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années 2025 à 2028 pour les montants indiqués dans l'intervention du Service des finances en provenance de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service de la culture.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE238781004

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles pour une somme maximale de 24 458 989 \$, taxes incluses. Autoriser un virement budgétaire de 273 940 \$ en 2024 en provenance de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service de la culture. Autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années 2025 à 2028 pour les montants indiqués dans l'intervention du Service des finances en provenance de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service de la culture.

À sa séance du 29 novembre 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.*

Le 6 décembre 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la culture ont expliqué que le mandat de cinq ans avec le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) vient à échéance en 2023 et qu'une nouvelle entente de gré à gré doit être signée pour la période de 2024 à 2028. Le présent contrat, qui s'inscrit en continuité avec le précédent mandat, vise à encadrer la réalisation d'activités opérationnelles et de services spécifiques rendus par l'organisme à la Ville. La convention de services prévoit que le PQDS s'engage à fournir à la Ville les services suivants, entre autres : gérer les opérations liées à la tenue d'événements extérieurs tout au long de l'année; assurer le service de régie et d'entretien des équipements pour la production d'événements et réaliser les travaux d'entretien des équipements techniques et en assurer un usage.

La préparation du contrat a été faite de concert avec plusieurs personnes issues notamment des services de la culture et des affaires juridiques ainsi que de l'arrondissement de Ville-Marie. Les clauses de l'entente, la description des services et l'évaluation du coût des services ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse. Une charte des responsabilités a d'ailleurs été élaborée et incluse à la convention afin de définir en détail le rôle et les responsabilités attendues à l'endroit du PQDS. Afin d'assurer la mise en œuvre de la convention, un Comité de suivi a été créé. Composé de représentant(e)s du PQDS, du Service de la culture, du Service du développement économique et de l'arrondissement de Ville-Marie, ce comité se réunira bisannuellement pour discuter des activités de la saison à venir et faire état de la saison précédente.

Les responsables ont par la suite présenté brièvement quelques détails budgétaires. La Ville payera un premier montant de 4 700 000\$ en 2024 et cette somme sera indexée de 2 % chaque année. La convention prévoit également que le PQDS devra rendre compte périodiquement en fonction des postes budgétaires et des services rendus. Dans le cas de surplus, l'organisme pourra conserver ces sommes, à condition que les services aient été dûment remplis. Si les coûts excèdent les montants prévus, l'organisme sera responsable d'assumer les dépassements, sans réduire ses services, et ce, à moins d'un accord avec la Ville. Cette entente permettra aux parties prenantes d'avoir des dépenses stables et prévisibles.

Enfin, les personnes-ressources ont tenu à souligner que le PQDS a su développer au cours des dernières années une expertise unique. Montréal n'est pas à l'abri de voir certains événements se transporter en périphérie et l'accompagnement du PQDS est un atout essentiel. Son soutien logistique aux festivals contribue donc à préserver ces événements sur le territoire.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé des clarifications sur le montant du contrat, qui est largement supérieur à l'entente précédente. En réponse, le Service a précisé que la convention prévoit plusieurs nouvelles responsabilités, lesquelles mobilisent plus de ressources et exigent des interventions quotidiennes. Il cite en exemple la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine durant toute la saison estivale, la mise en service de l'esplanade tranquille, qui ajoute un plateau événementiel extérieur et les activités hivernales à la place Émilie-Gamelin. De plus, le Quartier des spectacles accueille un nombre croissant de festivals. Les membres ont également voulu savoir si les surplus ne devraient pas être réinvestis dans les services. Selon l'avis du Service des affaires juridiques, la Ville ne peut pas, sur le plan contractuel, exiger une telle chose. Lors de la signature d'un contrat de service, les parties s'entendent communément sur les services à fournir et sur la valeur de ces services. Cela étant dit, une reddition est prévue deux fois par an lors des rencontres du Comité de suivi où il sera possible de faire état des services rendus ainsi que des dépenses.

Il a également été question des objectifs de mutualisation du PQDS et des mesures envisagées pour réduire les dépenses. Le soutien et l'accompagnement à la mutualisation des opérations et des services s'inscrivent dans le mandat du PQDS. Les festivals font face à des enjeux communs qui sont gérés à la pièce par chacun des promoteurs, comme la gestion des déchets, la sécurité, la transition écologique et les chantiers. Le PQDS réfléchit à des initiatives pour permettre aux festivals de faire des économies d'échelle et d'avoir des services à moindre coût. C'est un exercice assez complexe de concerter l'ensemble des organisations, dont certaines sont petites et

d'autres très grandes, mais la mutualisation est déterminante pour la pérennité des événements, selon les responsables.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la culture pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.* ;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE238781004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.